

Rapporteur : Madame Laurence RABUSSIER

**Objet : Rapport d'Activité 2012
Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise**

Mesdames, Messieurs

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est compétente en matière de transports publics collectifs. Par délégation de service public, le gestionnaire, en l'occurrence, KEOLIS Châtelleraudais était chargé d'assurer l'ensemble des missions conformément à la convention d'exploitation des transports publics en date du 1 avril 2006 pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31 mars 2013 après une prolongation de 3 mois.

Les missions du délégataire (article 3 de la convention) sont les suivantes :

- l'exploitation et la gestion de l'ensemble des lignes et services du réseau de transport : lignes régulières urbaines, circuits spéciaux scolaires et taxi-bus,*
- l'entretien, la surveillance et la maintenance des ouvrages, équipements, installations et matériels mis à disposition du délégataire par la CAPC,*
- l'accueil, l'information et la sécurité des voyageurs,*
- le conseil et l'assistance à la CAPC dans le cadre des évolutions du réseau.*

* * * * *

VU l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, concernant la production d'un rapport d'activité par le délégataire avant le 1er juin,

VU l'article 3 alinéa 1.2.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence organisation des transports urbains,

VU l'article 27.2 de la convention d'exploitation des transports publics de l'agglomération du pays châtelleraudais concernant la production d'un rapport annuel par le délégataire,

VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 6 juin 2013.

CONSIDERANT que ce rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation, quel qu'en soit le gestionnaire.

CONSIDERANT que les objectifs financiers fixés au délégataire ont été atteints sur l'année 2012, d'après le tableau ci-dessous :

	Convention	Réalisé en 2012
Offre kilométrique	892 942	1 018 543
Contribution financière (CF) (dépenses – recettes)	2 818 313,00 €	2 903 599,00 €
Intéressement à qualité		1,73% de la CF

Le conseil communautaire, ayant délibéré, prend acte du rapport d'activité 2012 de KEOLIS concernant les Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise et décide de le transmettre aux maires des communes membres de l'établissement public pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 26/06/2013 n° 4646
Publié au siège de la CAPC, le 24/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER